

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
 PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	TÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
3 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m soir.
10 h. 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »			11 » 7 » »	2 » 48 » soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. »^m matin. / Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos — 7 h. 10^m matin. / Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Cahors, 1^{er} Juin.

Les journaux de Paris, ainsi qu'une dépêche nous le disait samedi, sont à peu près unanimes à constater que la séance dans laquelle M. Clémenceau a fait son interpellation a été très terne et très médiocre. Tout talent semble avoir disparu de cette Chambre, qui obéit avec une si grande facilité aux préventions, aux préjugés et à la haine.

En même temps que M. Clémenceau ne réunissait que 28 voix pour son amendement, il y avait 170 abstentions, indépendamment des absences par congé. La minorité anti-ministérielle paraît, d'après ces chiffres, gagner quelque importance.

Comme orateur, le nouveau ministre de l'intérieur, M. Constans, a été pitoyable. Quant à M. Clémenceau voici ce qu'en dit le *Soleil* : « La défaite de M. Clémenceau est si complète qu'elle seule suffirait à le diminuer. Le chiffre de la minorité qui l'a suivi est si misérable qu'il donne à son interpellation un caractère qui frise de très près le ridicule. Encore un homme qui tombe en chemin. L'heure de M. Gambetta est passée. Il a décliné. L'heure de M. Clémenceau ne viendra jamais. Son éloquence de tribun a été au niveau de son succès de vote. »

Le spectacle de ces misères inspire à un journal les réflexions suivantes : « L'interpellation de M. Clémenceau ne change rien à la situation : le gouvernement reste isolé dans son aureole officielle, ayant contre lui tout ce qu'on appelle la société, ameutant à plaisir les rancunes des fonctionnaires qu'il destitue, des pères de famille qu'il trouble dans leurs plans d'éducation, des femmes dont il dérange les habitudes et dont il choque les tendances religieuses. D'un autre côté, en bas de l'échelle sociale, le gouvernement n'excite pas dans les foules, ces sentiments passionnés, ces ardeurs, ces enthousiasmes qui promettent d'espérer des durées infinies : en réalité il n'a pour lui que les gens qui s'épouvantent de tout mouvement et qui redoutent une révolution comme un locataire redoute un déménagement. Cela suffit pour vivre, à la rigueur ; pour combien de temps, qui le sait ? La République se croit forte parce qu'elle ne voit devant elle aucun prétendant actif, aucun courant d'opinion irrésistible ou simplement impétueux, mais le 10 décembre 1847, quel qu'un prévoyait-il qu'à un an de là, jour pour jour, un Bonaparte serait nommé président de la République française ? Si plus tard, quel qu'un avait raconté, le 29 mai 1870, que l'Empire n'avait plus que trois mois et six jours à vivre, on lui aurait ri au nez, et pourtant !... »

mars de la révision au mois de mars suivant.

Les bureaux ont nommé sept commissaires hostiles aux poursuites, contre quatre favorables. Sur le chiffre de sept, il y a quatre bonapartistes qui sont MM. Rouher, Delafosse, Arthur Legrand et Jolibois. C'est la première fois que plusieurs bonapartistes font partie d'une même commission.

Il y a deux ans, M. Rouher avait été commissaire, et encore s'agissait-il du tarif douanier et des traités de commerce, au sujet desquels la compétence de M. Rouher est tout-à-fait supérieure. Un autre fois, M. Cazeaux, fort apprécié pour son talent oratoire, avait été désigné comme membre de la commission pour le phylloxera.

La Chambre se fatiguerait-elle enfin de la politique de la révocation et de l'exclusion ?

Conférence de M. de Falloux.

Cette conférence a obtenu tout le succès dont ne doutaient pas les amis de l'illustre orateur. La salle de la rue de Grenelle, à Paris, était comble, et un nombre énorme d'auditeurs, ne pouvant pénétrer dans l'enceinte, ont essayé de recueillir du dehors, par les portes laissées entr'ouvertes, quelques échos des éloquentes paroles qui soulevaient à l'intérieur des applaudissements répétés.

La réunion était présidée par M. Chesnelong.

M. de Falloux a débüté de la façon la plus simple et par un appel cordial à l'union qui lui a, du premier coup, conquis l'auditoire. Voici à peu près cet exorde :

Je ne viens pas faire un discours, dont je ne suis pas capable, à supposer que je l'aie jamais été. Je viens seulement accomplir un devoir spécial de mon âge. Je viens, au nom du passé, encourager le présent autant que cela peut dépendre de moi, et quelque laborieux qu'on nous le rende, saluer l'avenir. Je viens au nom de nos vaillants et chers morts, et je sens qu'ils ne me désavouent pas, je viens au nom du P. Lacordaire, du P. de Ravignan, de l'évêque d'Orléans, de M. Berryer, de M. de Montalembert, serrer la main du duc de Broglie et de M. Lamy, de M. Chesnelong et du comte Albert de Mun et de leurs éloquents amis que votre reconnaissance nomme sans que je les désigne tous, ni d'avantage.

Puis, l'orateur est entré dans son sujet, venant la loi de 1850 des attaques de l'ignorance ou du mensonge, et faisant, avec une élévation et des accents admirables, ce qu'on pourrait appeler la philosophie de cette loi de civilisation, de concorde et de liberté.

Bien des fragments, bien des mots saisissants seraient à citer ; mais on ne peut rendre l'enthousiasme qui a salué la superbe apostrophe à M. Cazot, à M. Ferry et à leurs collègues.

Et quand M. de Falloux, parlant de Danton, l'a appelé « le père ou le patron des lois existantes », la salle a éclaté en transports indescriptibles.

Voici ce passage, crayonné en hâte et qui mérite de prendre place parmi les plus belles inspirations de la tribune française :

Vous avez nommé Danton ! Quand vous invoquez de tels aïeux, oubliez-vous donc leur histoire ? Croyez-vous que la Terreur n'a frappé que des innocents ? Non ; elle a également frappé ses complices. La pureté sous sa forme la plus angélique, M^{me} Elisabeth, on l'a immolé ! La modération poussant

jusqu'à ses plus extrêmes limites les condescendances les plus aveugles, Bailly, on l'égorge ! Le patriotisme dans les lettres, le lyrique de la Révolution, le précurseur de Lamartine et de Victor Hugo, Chénier, on l'a égorge ! La science la plus désintéressée, la plus dévouée à l'humanité, Lavoisier qui ne vous demandait qu'une heure pour achever une expérience utile à ses semblables, vous lui avez refusé cette noble prière, et vous l'avez égorge ! L'armée, vous l'avez décapitée en face de l'ennemi : Custine, Biron, Luckner, vous les avez égorgés ! Vous avez forcé Lafayette à quitter le commandement de son armée pour se réfugier à l'étranger ; et Hoche, dont vous fêtez à présent les anniversaires, vous l'avez arraché à ses soldats en pleine victoire sur les allemands ; vous l'avez jeté à la Conciergerie, et il n'en serait sorti que pour monter sur l'échafaud, sans le 9 thermidor ! Enfin, Danton lui-même, Danton, le père ou le patron des « lois existantes », qu'en est-il advenu ? Il a été guillotiné par Robespierre, parce que, sans cela, Robespierre eût été guillotiné par Danton !

M. Chesnelong a chaleureusement félicité l'orateur, et l'a surtout remercié d'avoir fait, mieux qu'un éloquent discours — un grand acte en étant venu affirmer l'union intime, invincible de tous les catholiques, et renouer, par sa présence comme par sa parole, le passé au présent pour assurer la défense de la liberté.

On considère comme tout à fait certain que les puissances européennes vont adresser une note collective ou identique à la Turquie pour réclamer la prompt réalisation des réformes promises, l'exécution entière du traité de Berlin et la constitution d'une commission internationale destinée à surveiller l'administration générale de l'empire, ne tardera pas à être formulée.

C'est très bien, dit la *Liberté*. La Turquie est un prodige qu'il faut interdire et pourvoir d'un véritable conseil judiciaire. C'est un fils de famille qu'il convient de mettre au plus tôt sous une tutelle sévère. Il y a, dans l'empire ottoman, une foule de populations et de races intéressantes auxquelles on fait espérer, depuis des années, des réformes, des droits, des institutions libérales et protectrices, qu'elles attendent en vain sans jamais rien voir venir. Il bon que l'Europe prenne leur cause en main et force le sultan à tenir à leur égard la parole qu'il a si souvent jurée sans jamais la tenir.

LES CHARGES DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Voici, d'après le bulletin de statistique, la nature et l'importance des charges supportées par les compagnies de chemins de fer, pendant l'année 1878. Ces charges comprennent : 1^o des impôts, 2^o des transports à prix réduit pour le compte de l'Etat.

Impôts perçus en 1878.

Impôts sur les voyageurs et les transports en grande vitesse.....	80,101,519
Contribution foncière et patentes.....	4,148,056
Licences, estampilles, plombs de douanes.....	454,402
Timbre des actions et des obligations.....	7,673,381
Droits de transmission sur les titres.....	11,933,373
Impôts sur le revenu des valeurs mobilières.....	16,921,097
Timbre des récépissés et des lettres de voiture.....	21,264,436
Timbres-poste pour lettres d'avis aux destinataires.....	1,061,707

Droits de douanes sur les houilles et diverses matières..... 1,941,464

Frais de contrôle et de surveillance... 3,144,408

Droits de timbre sur les quittances et acquits..... 1,286,150

Total..... 149,930,463

Transports à prix réduits.

Administration des postes.....	34,864,753
Transports des militaires et marins.....	31,856,005
Transports de la guerre.....	2,500,995
Transports de l'administration des finances.....	1,012,600
Transports des prisonniers.....	1,276,841
Transports gratuits des agents des contributions indirectes et des douanes.....	628,015
Administration des lignes télégraphiques.....	2,653,340
Total.....	74,793,009

En résumé, l'ensemble des charges qui ont grevé en 1878, l'exploitation des chemins de fer a été de 225 millions. Parmi ces charges, il en est qui sont communes aux compagnies et à la généralité des contribuables ; il en est d'autres qui sont plus spéciales aux entreprises des voies ferrées. Dans la première catégorie on doit comprendre les contributions directes, les droits de douanes, les impôts sur les titres et de nombreux droits de timbre. Les charges spéciales aux compagnies sont celles qui s'appliquent aux transports en grande vitesse : 80 millions, aux timbres des récépissés des lettres de voiture : 21 millions ; et aux transports à prix réduits pour le compte de l'Etat : en tout 175 millions environ.

Le *Siècle* dit à ce propos : Il suffirait pour que les compagnies puissent commencer à réduire le prix de leurs transports, qu'une partie de ces 175 millions cessât de peser sur leurs tarifs. La question du bon marché des transports, est donc une question de dégrèvements. Que l'Etat renonce à une certaine fraction des impôts qu'il perçoit ; qu'il paye ses transports aux conditions du commerce et non pas à des prix de faveur, et il sera immédiatement possible de rendre sur toutes les lignes la circulation des personnes et des marchandises moins coûteuse. Ce mode d'opérer ne soulèverait aucune des difficultés que comporte le rachat par l'Etat, et ne troublerait aucun intérêt.

INFORMATIONS

La *Republique française* insiste pour que la fête de la distribution des drapeaux soit accompagnée de la prestation du serment. Elle demande même que le serment soit renouvelé chaque année par le colonel, en présence du régiment réuni autour du drapeau. Le *Figaro* complète ce beau projet en réclamant la prestation du serment toutes les vingt-quatre heures. Si même la cérémonie pouvait se renouveler toutes les cinq minutes, il y verrait un élément sérieux de renouveau pour la vieille gaieté française.

Le garde des sceaux, d'accord avec ses collègues du cabinet, vient d'arrêter les modifications à apporter dans le projet de loi précédemment présenté sur la réforme de la magistrature.

Voici en quoi consistent ces modifications :

Un fait bien imprévu vient de se passer dans les bureaux de la Chambre des députés, à l'occasion de la demande en autorisation de poursuites contre M. le duc de Padoue, que l'on accuse d'avoir voté deux fois dans la même année, et qui se défend en prétendant qu'il a voté régulièrement en 1879 et en 1880, attendu que la loi n'a pas indiqué comme année les 365 jours qui séparent la révision des listes en

Tandis que la commission s'est prononcée pour la suspension indéfinie de l'inamovibilité, et que Waldeck-Rouveau déclare, dans son rapport, que la commission n'entend ni affirmer, ni nier le principe de l'inamovibilité, le gouvernement demande un an pour reconstituer le personnel de la magistrature.

Tous les magistrats qui ne seraient pas renommés recevraient une pension de retraite proportionnelle, et la magistrature reconstituée continuerait à jouir du privilège de l'inamovibilité.

Le gouvernement a pensé que, pour rendre le recrutement du personnel judiciaire facile, on devait non-seulement conserver l'inamovibilité, mais aussi augmenter d'une façon notable les magistrats.

En outre, le nouveau projet porte sur la suppression de différentes classes dans les cours et tribunaux.

Ainsi, pour les cours d'appel, au lieu de trois classes, il n'y en aura plus que deux.

La cour de Paris conservera la première classe, et toutes les autres cours de province seront de deuxième classe.

En ce qui concerne les tribunaux, il existe actuellement six classes; d'après le projet du garde des sceaux, il n'y en aura plus que trois.

Paris conservera la 1^{re} classe, et les tribunaux de province seront classés dans la 2^e et 3^e classe, suivant leur importance, c'est-à-dire que les tribunaux compris actuellement dans les 3^e et 4^e classes, formeront la 2^e et ceux compris dans la 5^e et 6^e formeront la 3^e classe.

Il y aura environ cinquante tribunaux de 2^e classe et tous les autres seront de 3^e.

Le *Mot d'Ordre* publie la lettre suivante que M. Henri Rochefort vient, paraît-il, d'adresser à M. Andrieux, préfet de police :

Genève, 27 mai 1880.

Monsieur,

Mon fils aîné m'arrive à Genève blessé de deux coups de sabre, l'un à la tête, l'autre au ventre, reçus dimanche dernier, au moment où il sortait de chez lui, place de la Bastille, où il habite.

Il y est pour préparer son baccalauréat. Il ne portait aucune couronne. La tentative d'assassinat dont il a été victime a été commise par l'agent portant le numéro 307, quatrième brigade, lequel est précisément celui qui est chargé de le surveiller, les fils des condamnés ayant aussi le don d'effrayer les imbéciles qui nous gouvernent.

Le misérable qui l'a frappé savait donc que celui qu'il frappait était mon enfant, et c'est évidemment pour vous venger du père qui a échappé à vos argousins, que vous avez donné l'ordre de sabrer le fils.

Je n'ai pas la prétention d'obtenir justice sous un gouvernement qui a laissé votre beau-frère tuer impunément un homme dans un duel certainement déloyal, puisque le meurtrier évite avec tant de soin la publicité des débats judiciaires.

Je crois seulement devoir vous avertir que je vous fais responsable de la tentative d'assassinat perpétrée sur mon fils avec une préméditation indéniable. Dès ma rentrée à Paris, j'irai vous rendre en soufflets chacune de ses blessures.

L'amnistie qui vous fait une si belle peur est inévitable dans un temps plus ou moins prochain. Ce jour-là c'est sur vos oreilles que je me paierai de vos coups de sabre.

Je croyais que vous la combattiez par férocité ou par bêtise. Je vois maintenant que c'était par prudence.

Paris, 30 mai,

Les imputations de la lettre de M. Henri de Rochefort sont inexactes.

Le fils de M. Henri de Rochefort s'est précipité sur les agents qui arrêtaient les porteurs de couronnes. Après avoir frappé les agents, il a tenté par des voies de fait de délivrer les individus arrêtés. C'est alors qu'un agent dégaina et frappa d'un coup de plat de sabre ce jeune homme qu'il ne connaissait pas.

Le ministre de la justice n'a pas encore examiné la question de savoir s'il faut poursuivre le *Mot d'Ordre* pour publication de la lettre de M. de Rochefort.

La semaine dernière, les habitants du boulevard Saint-Michel, à Paris, ont vu descendre une troupe d'environ deux cents jeunes gens. C'étaient des candidats à l'Ecole de Saint-Cyr qui, par cette promenade, célébraient le dernier jour des examens. En tête marchaient un porte-drapeau et deux cavaliers; les uns portaient à la boutonnière favoris et petit bou-

quet; d'autres agitaient dans l'air un concombre piqué au bout de leur canne. Et toute la troupe allait ainsi, riant, criant, chantant.

Sa dernière station fut le Chalet, concert bien connu des hôtes habituels du quartier. Tout le monde y entra, même les chevaux. La salle et les jardins furent envahis. Après force consommations, on s'est séparé aux cris de : « Vive la France ! »

Le prince de Montenuovo, petit-fils de l'impératrice Joséphine, femme de Napoléon 1^{er}, a été enfermé dans une maison de santé en Autriche après avoir dépensé toute sa fortune.

M. le général Farre, dit le *Figaro*, a une singulière façon de couvrir ses subordonnés qui font leur devoir.

Cet étonnant ministre de la guerre a fait savoir, l'autre jour, au général de division de Fontanges de Couzan, qu'il était relevé de son commandement et mis en disponibilité, pour le punir d'avoir rétabli l'ordre à Reims, pendant les dernières grèves, sans avoir eu à brûler une cartouche. Le général de Fontanges, qui compte dans ses états de service la Zaatcha, le Mamelon-Vert, Marignan et Solferino, est brutalement congédié parce qu'il n'est pas en odeur de républicanisme auprès du sous-préfet et du maire de Reims, deux radicaux à quatre poils, qui avaient la peur pendant que le brave officier général faisait pacifiquement rentrer les grévistes dans le devoir.

Le général de Fontanges emportera dans sa retraite l'estime des honnêtes gens et l'honneur très appréciable d'avoir été révoqué par un ministre tel que M. Farre.

De son côté, le *Gaulois* contient ce qui suit sur le général Pierre :

M. le colonel Pierre, du 9^e chasseurs, vient d'être nommé général de brigade.

Le colonel Pierre est né le 21 mai 1821; il a donc cinquante-neuf ans et devait être de droit mis à la retraite dans un an.

Resté quatorze ans capitaine, il n'a pu passer chef d'escadron qu'à l'ancienneté. Colonel depuis cinq ans, il ne figurait sur aucun tableau d'avancement et n'était l'objet d'aucune proposition de la part du commandant en chef de son corps d'armée. On peut vérifier ses états de service au ministère de la guerre, et constater qu'ils sont plus qu'ordinaires. Mais il affiche, sans doute, un grand zèle républicain, et M. Farre vient, contrairement à toutes les règles, le bombarder général !

En revanche, le colonel de Laloyère a sept ans de grade, de très brillants états de service, des campagnes, des blessures; il est plein d'intelligence et d'activité; son commandant en chef le propose en faisant un grand éloge de ses qualités militaires; mais M. Farre trouve qu'il a cinquante-neuf ans et refuse de le nommer, quelques jours avant d'orner de deux étoiles les épaulettes du jeune Pierre ! Mais, que voulez-vous ? il s'appelle Laloyère.

On projette, pour les enfants des écoles de la ville de Paris, une fête qui doit avoir lieu sur les pelouses du bois de Vincennes, aux environs du lac Daumesnil.

En voici le programme dressé par le conservateur du bois de Vincennes : 50 boutiques foraines, jeux, chevaux de bois, balançoires, prestidigitateurs, cirque, théâtres de marionnettes et de pantomimes, aérostats, orchestre, 10 grandes tentes pour le lunch, 20 fontaines de coco et de limonade y seraient installées; chaque enfant recevrait un cahier de tickets donnant droit aux objets à choisir dans les boutiques, aux jeux différents, aux entrées dans les théâtres et au lunch qui serait servi à 4 heures. Cette fête serait placée sous le patronage des députés de Paris, du Conseil municipal et des municipalités des arrondissements de Paris et des cantons de Vincennes et de Charenton.

Grâce aux dénonciations d'un nommé Knoblock, le fameux assassinat de Saint-Mandé, près Paris, va amener peut-être une nouvelle fois devant la justice le trop célèbre Abadie, âgé de dix-neuf ans, précédemment condamné à mort pour un autre assassinat, et qui a eu sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Knoblock commence sans doute à se repentir d'avoir si bien dénoncé ses complices, et voudrait bien fausser compagnie à ses juges. Pendant qu'on le ramenait chez M. Guillot, juge

d'instruction, il a essayé de défoncer le plancher de la voiture cellulaire pour s'échapper. Malheureusement pour lui, le bruit de la voiture roulant sur le pavé n'a pas empêché le garde républicain, en faction dans le couloir du panier à salade, d'entendre le craquement des planches et de s'opposer à la fuite du dangereux criminel.

Knoblock, furieux d'avoir manqué une si belle occasion de s'échapper, essaya de résister; mais le garde dégaina et, devant l'énergique attitude de son gardien, le bandit crut prudent de se raviser et se laissa tranquillement réintégrer dans une autre cellule. Il fut ramené à Mazas, où il est l'objet d'une surveillance toute spéciale, afin de lui ôter l'espoir de renouveler sa tentative.

En même temps que Knoblock, ses complices de l'assassinat de Saint-Mandé avaient été également amenés chez M. Guillot pour subir un dernier interrogatoire.

On assure qu'Abadie aurait profité de la dernière entrevue pour laisser entendre qu'il pourrait peut-être donner des renseignements sur un autre assassinat dont l'instruction est suspendue.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

M. Débat, ancien secrétaire général de la Préfecture du Lot, ancien chef de cabinet de M. Lepère, qui a conservé les mêmes fonctions auprès de M. Constans, le nouveau ministre de l'intérieur, sera prochainement nommé maître des requêtes au conseil d'Etat.

La procession de la Fête-Dieu a eu lieu dimanche dernier à Cahors avec la pompe accoutumée. Jamais on ne vit cortège plus nombreux et plus respectueuse affluence sur son passage. Mgr Grimardias portait le Saint-Sacrement. Un piquet du 7^e de ligne entourait le dais.

Sur tout le parcours, les maisons étaient pavoisées avec goût.

La procession a fait une halte devant le superbe reposoir du Palais de justice, véritable œuvre d'art qui fait honneur à tous qui l'ont conçu et exécuté. Mgr a donné en cet endroit la bénédiction.

Nous sommes heureux de constater que rien n'est venu troubler le calme et la grandeur de cette solennité religieuse.

LA SECONDE PORTION DU DERNIER CONTINGENT MILITAIRE

Le ministre de la guerre a décidé que la seconde portion du contingent de 1879, serait portée de 20,000 à 45,000 hommes. Cette décision a été provoquée par les observations de la commission du budget, relatives à l'impossibilité d'entretenir sous les drapeaux un nombre d'hommes plus élevé que l'effectif budgétaire. C'est ce qui serait arrivé si l'on avait maintenu la première portion de la classe de 1878 au chiffre qui lui avait été assigné par le prédécesseur de M. le général Farre. Cette augmentation du nombre des hommes astreints à faire plus d'un an de service, provenait de l'essai du service de trois ans, que voulait faire M. le général Greslay, et auquel son successeur a renoncé. Quand les manœuvres d'automne seront terminées, la seconde portion de la classe de 1878 sera renvoyée dans ses foyers, comme chaque année, à peu près au même moment que la première portion de la classe de 1874. Mais cette seconde portion sera forte de 45,000 au lieu de 20,000 hommes, et les 25,000 qui y seront ajoutés seront pris dans la première portion de la même classe, d'après l'élévation de leur numéro de tirage au sort, proportionnellement au nombre des hommes inscrits sur la première partie de la liste du recrutement de chaque canton.

On nous écrit de Luzech, le 28 mai :

Samedi dernier un gros chien blanc, atteint, dit-on, d'hydrophobie, a traversé les communes d'Albas, Luzech et Caix mordant sur son passage tous les chiens qu'il rencontrait. Il s'est dirigé du côté de Cahors. Tous les chiens mordus ont été abattus.

La semaine dernière un chien hydrophobe a

traversé Cahors, mordant également un grand nombre de chiens. Il a été poursuivi et plusieurs coups de fusil l'ont atteint légèrement, mais il a pu s'enfuir du côté du faubourg Cabessus.

On écrit de Villeneuve-sur-Lot, le 26 mai au *Journal d'Agen* :

Ernest Frézelin, âgé de vingt-cinq ans, est appelé devant le tribunal correctionnel pour répondre du délit de vagabondage. Il a déjà subi deux condamnations.

Interrogé sur ses moyens d'existence, il répond :

« Je mendie ou je vole, et, lorsque je ne trouve pas ce qui m'est nécessaire, je m'amuse à incendier les fermes pour civiliser les paysans. C'est ainsi que j'ai, il y a quelques jours à peine, mis le feu à la grange du nommé Vaïat, commune de Fargues, canton de Montcuq; c'est dans la nuit du 14 au 15 mai. »

Bonne note a été prise de cette cynique mais franche déclaration qui sera transmise à M. le juge d'instruction de Cahors; en attendant Ernest Frézelin s'entend condamner à six mois de prison et cinq ans de surveillance.

Pendant les débats, l'inculpé avait toujours répondu de la manière la plus grossière; mais ce n'est pas tout. Quand M. le président a prononcé le jugement, cet énergumène s'est écrié :

« Les juges sont des propres à rien, des brigands; » il a ajouté qu'il fallait donner une botte de foin au président et une botte de paille au procureur de la République; que, s'il les rencontrait jamais, il leur ferait leur compte.

Poursuivi de nouveau pour outrages aux magistrats dans l'exercice de leurs fonctions, le doux Frézelin a été condamné à cinq ans de prison, dans lesquels se confondront la peine de six mois pour vagabondage.

Cherbourg. — On lit dans le *Nouvelliste* de Cherbourg :

Le Frère Avole, cet instituteur congréganiste contre lequel les journaux républicains du département et, à leur suite, de la France entière ont déversé toutes les calomnies que l'esprit de parti peut leur inspirer, a été mis en liberté mardi, dans la matinée. On n'a même pas trouvé l'ombre d'un fait qui pût empêcher une ordonnance de non-lieu! Le Frère Avole était en prison depuis sept semaines!

On lit dans le *Republicain* de Montauban :

La femme Morel gardait samedi un bœuf, auprès d'une vigne lui appartenant, au lieu appelé le quartier de la Vache, canton de Montech.

Afin de ne point perdre de temps, elle avait enroulé à son poignet la corde qui attachait l'animal et continuait à tricoter, quand le bœuf partit tout d'un coup dans un galot effréné et traînant la malheureuse sur le sol à travers les ronces et les fossés.

On ne put arrêter la bête affolée qu'à 333 mètres environ de son point de départ. La femme Morel n'était plus qu'une masse informe. On s'empressa de la transporter à son domicile, où malgré les soins les plus pressés, elle rendit le dernier soupir.

Les exemples de semblables accidents sont malheureusement trop fréquents et nous ne saurions trop insister sur l'imprudence que commettent chaque jour les gardiens de bestiaux. Poisse est épouvantable malheur, qui enlève à sa famille une femme de 30 ans à peine, mère de deux enfants en bas âge, leur servir de leçon.

Le courrier qui fait le service de la poste entre Salon et Miramas, et qui vient chaque jour prendre dans cette dernière gare les dépêches arrivées par l'express partant de Marseille à dix heures du soir, a été assassiné sur la route de Miramas à Salon pendant la nuit.

La voiture qui a été détournée du chemin après le crime, a été trouvée, à quatre heures, sur la route conduisant à St-Martin de Crau.

380 lettres sur 2,000 ont été retrouvées dans la vase du canal de Boisgelin, sur la route d'Arles.

Les valeurs contenues dans les lettres qui manquent sont évaluées à 6,000 fr.

On croit que les auteurs de l'assassinat sont deux individus que le conducteur, qui ne les connaissait pas, avait refusé de prendre avec

lui à Grans. Ces individus allèrent l'attendre à la sortie du village et monteront dans la voiture malgré lui.

On télégraphie de Lyon, le 26 mai :

Le théâtre des Célestins, celui-là même qui brûla le 2 avril 1871, a été réduit en cendres cette nuit à une heure du matin.

Ce théâtre avait été complètement reconstruit il y a trois ans; il était en pleine prospérité.

L'incendie qui l'a détruit cette nuit a été dès le début d'une grande violence et malgré les secours, les dévouements nombreux, il ne reste guère de l'édifice que les murailles.

Aucun accident grave de personne n'est à déplorer.

On ignore jusqu'à présent la véritable cause de l'incendie.

Une autre dépêche porte ce qui suit :

Par une singulière coïncidence le conseil municipal de Lyon avait, quatre heures avant l'incendie du théâtre des Célestins, résolu la question des théâtres municipaux de Lyon.

LES BIENFAITEURS DE L'HUMANITÉ.

Un professeur qui vient de mourir à Bologne, laisse trois millions de francs à l'établissement orthopédique de la province. Son testament contient ce passage :

« Les biens qui me viennent des malades seront rendus à l'humanité souffrante, et l'établissement dont nous avons tant besoin contribue en outre au progrès de la science et de l'art auquel j'ai consacré ma vie avec un véritable amour. »

Le professeur Rizzoli s'était, de son vivant, fait construire un tombeau à la Certosa.

Un incendiaire, activement recherché par la justice, a mis le feu dans les bois de Cazalis (Gironde).

800 hectares de pins ont été détruits. Les flammes, activées par le vent du Nord, ont enveloppé d'un immense cordon de feu tout le pays situé entre Cazalis, Callen et Bourideys.

Il a été impossible de limiter l'incendie; on a dû se borner à préserver les jours des habitants menacés.

Un officier du 22^e de ligne, en garnison à Romans (Drôme) a été tué dans une promenade militaire, par un soldat d'origine corse, auquel il venait d'infliger une légère punition.

Rouen, 23 mai.

Ce matin, un incendie s'est déclaré, à trois heures, chez M. Samson, quincaillier, rue de la Grosse Horloge.

Un jeune homme a été brûlé vif dans son lit. Deux autres ont été trouvés presque asphyxiés. L'un d'eux est dans un état désespéré. Les pertes matérielles sont relativement minimes.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN AGRICOLE.

Situation des récoltes.

Montauban (Tarn-et-Garonne), 25 mai.

La culture de la région Sud-Ouest a été vivement éprouvée, par suite des trois mauvaises récoltes successives qui ont eu lieu; aussi, le commerce ne trouvant pas suffisance dans le pays, a été obligé d'acheter dans les ports les quantités nécessaires aux besoins de la consommation.

Les semences se sont faites dans de bonnes conditions, mais beaucoup de blés derniers semés ont été surpris par la gelée hâtive d'un long et rigoureux hiver et ont eu beaucoup à souffrir.

L'aspect des récoltes en terre, en général, était mauvais, les blés très clairs, le dessus des allons regardant le Nord, dépourvus de toute végétation, accusait des blés gelés; cette situation faisait croire que la série des mauvaises récoltes n'était pas expirée pour notre région; aussi, la culture gardait précisément dans ses greniers le peu de blés qui lui restaient encore; heureusement que la douce température du mois d'avril est venue rendre quelque espérance; les blés ont bien tallé; la végétation est devenue d'une grande vigueur, et, aujourd'hui, nos blés sont superbes; la température continue à être

des plus favorables; les épis sortant de leurs fourreaux sont gros et vigoureux, et avec la continuation du beau temps, il nous est permis d'espérer une bonne récolte en blés.

La vigne est très belle et promet une année très abondante en vin; aussi s'occupe-t-on du soufrage avec la plus grande activité.

Les maïs en terre sont de belle venue et ne demandent que la continuation de la température dont nous jouissons actuellement.

Les avoines ont bien souffert de la rigueur de l'hiver; beaucoup ont été gelées; il en a été de même des fèves, dont il ne faut pas espérer une récolte abondante.

La première coupe de sainfoins est médiocre; les prairies naturelles sont bien en retard, les froids leur ayant été contraires.

(Bulletin des Halles et Marchés).

DERNIÈRES NOUVELLES

SÉNAT.

Séance du 31 mai.

Discussion de la proposition suivante de M. Baragnon, amendée par la commission présidée par M. Jules Simon :

Art. 1^{er}. — Les diplômes délivrés par le ministre de l'instruction publique, d'après les certificats d'aptitude des jurys d'examen sans distinction, donnent les mêmes droits pour l'admission au concours.

Art. 2. — L'article 5, paragraphe 6, de la loi du 24 mai 1872 est modifié ainsi qu'il suit :

« Les auditeurs de deuxième classe sont nommés au concours dans les formes et aux conditions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique. »

Art. 3. — Disposition transitoire. — Les candidats porteurs de diplômes délivrés à la suite d'examen devant les jurys spéciaux seront admis, jusqu'à l'âge de vingt-six ans révolus, aux concours pour l'auditorat de deuxième classe qui seront ouverts pendant l'année 1881.

Voici ce que dit le *Mot d'ordre* de cette proposition : « M. Cazot, garde des sceaux, avait promis, il y a trois mois, de faire abroger un règlement de concours pour l'auditorat du Conseil d'Etat, lequel règlement frappait d'exclusion les diplômés délivrés par les jurys mixtes. Or, malgré cette promesse formelle du garde des sceaux, le règlement en question est toujours en vigueur. La proposition Baragnon est donc, pour ainsi dire, la constatation du manque de parole de M. Cazot. »

Le décret qui annule la délibération par laquelle le conseil municipal de Paris a voté un ordre du jour de blâme contre M. le préfet de la Seine, à la suite des mesures prises par ce dernier dans la journée du dimanche 23 mai, a été communiqué au conseil municipal de Paris. Tout aussitôt un conseiller, M. de Lanessan, considérant qu'il n'est pas admissible que le conseil n'ait pas le droit de contrôler la conduite d'agents et de fonctionnaires payés avec le budget de la Ville, a déposé en son nom et au nom de six de ses collègues, une proposition tendant à ce que le conseil refuse de voter le budget de la Préfecture de police pour 1881. Cette proposition a été renvoyée à la commission du budget.

Samedi et dimanche le journal le *Citoyen* publiait une note dont les signataires annonçaient l'intention de se rendre dans l'après-midi de dimanche, place de la Bastille.

Aucune manifestation proprement dite n'a eu lieu. Beaucoup de personnes se sont rendues au cimetière, mais dans le plus grand calme.

Une dizaine de couronnes ont été déposées à l'endroit où reposent les défenseurs de la Commune.

Ces couronnes jaunes portent toutes le mot *Souvenir* écrit en lettres noires.

Les mesures de police avaient été prises comme la semaine dernière, mais les agents n'ont pas eu à intervenir.

La seule manifestation à signaler a eu pour prétexte le convoi d'un amnistié, le citoyen Coquelin, rapatrié par la *Creuse* et mort vendredi à l'hôpital de la Pitié.

A quatre heures un quart le cortège s'est mis en marche se dirigeant directement vers le

cimetière de Saint-Ouen. Cinq à six cents personnes suivaient le corps. Le plus grand nombre des assistants avaient mis à leur boutonnière une branche d'immortelles rouges. Quelques-uns portaient des couronnes offertes par des groupes libres-penseurs ou par des associations socialistes.

Les deux comités rivaux de secours aux amnistiés, celui de Louis Blanc et celui des socialistes, étaient représentés par des délégués.

Le prince Jérôme Napoléon est rentré à Paris, venant d'Italie.

La lettre du citoyen Rochefort, disant que son fils avait été blessé le 23 mai par un sergent de ville, ne contient que des faits erronés d'après l'enquête qui a été faite. Le citoyen Rochefort a adressé une deuxième lettre qui détruit toutes les grotesques exagérations de la première.

Le *Gaulois* raconte que, d'après ses camarades de brasserie, le jeune Rochefort n'aurait parlé pour la première fois de sa blessure que le lendemain, dans un café des environs de la Bastille, au milieu de compagnons qui avaient passé toute la soirée à lui monter la tête. On a même entendu exprimer l'opinion que cette histoire ne serait qu'un coup monté, pour donner un excellent prétexte au jeune homme, de reculer honnêtement son examen de baccalauréat.

D'après la *France*, M. Kœchlin aurait provoqué M. Henri Rochefort, à la suite de la lettre adressée par ce dernier au *Mot d'Ordre*, et dans laquelle le beau-frère de M. Andrieux était personnellement visé. M. H. Rochefort aurait déclaré se tenir à la disposition de M. Kœchlin.

Voici le résultat du ballottage pour les élections complémentaires du joli conseil municipal de Marseille.

Nombre d'électeurs inscrits... 62,101
Nombre de votants... 13,637
La liste du Comité central, qui n'avait point de concurrent, a obtenu 12,790 voix.

Comme tout cela changerait, sans l'apathie des conservateurs.

Deux personnes honorablement connues à la Bourse, un agent de change, M. N., et une autre personne, M. D., ont reçu, hier lundi, une dépêche annonçant que M. Gambetta avait été jeté en bas de sa voiture, qu'il avait un bras et une jambe brisés, et que son état était désespéré.

L'émotion a été un instant fort vive. On a télégraphié sur-le-champ à la Chambre des députés, et on a répondu que M. Gambetta présidait la séance.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 1^{er} juin, 10 h. matin.

La commission des poursuites contre le duc de Padoue a choisi M. Achard pour président et M. Leroy pour secrétaire. Son opinion n'a pas cessé d'être contraire à l'autorisation des poursuites. M. Dauphin pourra se vanter d'avoir donné un fameux coup d'épée dans l'eau.

Paris, 1^{er} juin, 1 h. soir.

Le Sénat a adopté dans sa séance d'hier, la proposition de M. Baragnon, sur les diplômes décernés par le ministre de l'instruction publique, sauf le troisième article.

Paris, 1^{er} juin, 2 h. soir.

Une dépêche de Lyon annonce qu'une grande agitation se produit dans cette ville, en faveur de la candidature de Blanqui.

Le commissaire de police a dissous hier soir une réunion électorale qui ne comptait pas moins de 2,000 personnes.

Paris, 1^{er} juin, 2 h. 45 m. soir.

On considère comme certain, à Ge-

nève, le duel entre M. Rochefort et M. Kœchlin, beau-frère du préfet de police de la Seine, M. Andrieux.

Le *Mot d'ordre* de ce matin contient la dépêche suivante, signée Rochefort :

« Andrieux m'a envoyé son beau-frère, j'ai accepté. Lockroy et Clémenteau seront mes témoins. »

Paris, 4 h. soir.

Une réunion des puissances signataires du traité de Berlin, aura lieu en juillet prochain, dans la capitale de l'empire d'Allemagne.

Paris, 1^{er} juin, 6 h. du soir.

M. Kœchlin vient de partir pour Genève pour se battre avec Rochefort.

La Commission de la magistrature est d'accord avec le Gouvernement sur le nouveau projet.

Bourse de Paris

Cours du 1^{er} Juin.

Rente 3 p. %... 85.40
— 3 p. % amortissable... 87.00
— 4 1/2 p. %... 115.00
— 5 p. %... 118.60

Musée artistique et littéraire.

Sommaire du n^o du 1^{er} juin.

Texte: T. Ribot, un Vieux Parisien. — Les Salons de Londres, Léar. — Victor Hugo dessinateur, Roab. — Salon de 1880, A. Genevay. — Amusettes, MM. Destrac. — Petite Chronique, X. Gravures: Dessin de T. Ribot. — Portrait de Ribot. — Suite de dessins de T. Ribot. — Miss B... Portrait au crayon de Gordon Greenough. — Ruines d'un burg sur les bords du Rhin. Gravure de Méaulle, d'après un dessin de Victor Hugo. — Un château au Moyen-âge sur les bords du Rhin. Gravure de Méaulle d'après un dessin de Victor Hugo. — La Tempête. Gravure de Méaulle d'après le dessin de Victor Hugo. — La Fontaine. Dessin de Henner d'après son tableau.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du n^o du 1^{er} juin.

La lumière zodiacale: F. Zurcher. — L'acoustique en projection: Stiegler. — Amphipodes aveugles de la mer Caspienne. — Les horloges pneumatiques; distribution de l'heure à domicile: E. Hospitalier. — Sociétés savantes des départements à la Sorbonne: M. Girard, A. Leduc. — Académie des sciences; séance du 23 mai 1880: Stanislas Meunier. — La météorologie d'avril 1880: E. Fron. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Recettes utiles. — Echecs.

Paris, 120, boulevard St-Germain.

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire de la livraison de mai.

Administration coloniale. — Science militaire. — Les troupes indigènes des Indes. — Horticulture. — Acclimatation. — Culture du framboisier et du groseiller aux Etats-Unis. — Mémoires. — Etudes de mœurs. — Le siège de Lyon. — Souvenirs d'un officier républicain en 1793. — Littérature espagnole. — Nouvelles. — Gustave-Adolphe Bequer. — Le Gnome. La Promesse. — Réformes financières. — Administration. — Les finances du premier Empire. — Miscellanées. — Un bandit de haute volée. — Finances. — Alimentation publique. — La réforme des impôts. — Pensées diverses.

Correspondance de la Revue Britannique.

Correspondance d'Allemagne. — Correspondance d'Orient. — Correspondance d'Italie. — Correspondance de Londres. — Chronique et bulletin bibliographique.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 1012^e livraison (29 mai 1880). — Explorations aux isthmes de Panama et de Darien en 1876, 1877, 1878, par M. A. Reclus. — Texte et dessins inédits. — Douze dessins de G. Vuillier, Taylor, Barclay, E. Bayard et H. Clerget.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison A. Le Vasseur, de Paris. (Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Plu-kow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr. Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de

souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CON-

TREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

20 ans de succès

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements

d'éducation du Lot et de la C^r rège,

Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors (Lot), tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

CONSTRUCTION ET REPARATION

DE MACHINES DE TOUTE SORTE

LOUIS DEBYSER

Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui confier: machines à vapeur fixes, locomobiles, machines à coudre etc. etc.

Successeur de Ramondou, Qual-Séjour, Cahors.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS

BUREAUX: 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers. Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc. Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Hules, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE:

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris, Paris, 14, rue Saint-Lazare.

EXTRAIT DE SANG

Les Pilules dragées d'Extrait de sang de bœuf, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFRHOISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par M. DIDES,
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

TABLEAU DES DISTANCES
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX: 1 FR. 50.
Chez M. Layton, rue Valentré, à Cahors.

TONIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix: 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

Monsieur DEYNAUD, courtier demande la représentation d'une maison de vins du midi pour le gros. Cours du Médoc, 28, Bordeaux.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, Succ^r, ÉDITEUR

33, rue de Fleurus, 33 PARIS

33, rue de Fleurus, 33 PARIS

CINQ FRANCS PAR MOIS

jusqu'à CENT francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes et texte contenant la matière de dix vol. in-8°, 2 vol. reliure riche. Prix: 125 fr., payables 25 fr. par 4 mois.

GRAND ATLAS UNIVERSEL moderne, par DUBOIS. 40 cartes double in-folio. Prix: 200 fr.

TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE par HERPIN, GERARD et REVELL. 4 beaux vol. gr. in-8° dont 2 vol. Atlas cont. 102 planches magnifiquement coloriées. Prix: 300 fr., payables 25 fr. par trimestre.

TRAITE GENERAL D'HORTICULTURE théorique et pratique, par GÉRARD, DU BUS et HERPIN. 6 beaux vol. grand in-8°, dont 3 Atlas contenant 158 planches magnif. color. 200 l., payab. 30 f. par 3 mois.

FLORE MÉDICALE de la France et de l'Algérie, par DEPUIS, REVELL et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8°, dont 3 Atlas contenant 158 planches in-4°, magnifiquement coloriées. Prix: 300 fr., payables 25 fr. par 3 mois.

LES TISSUS ANCIENS reconstitués à l'aide de photographies et de documents inédits, par GUYARD. (Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1878) 50 planches, vignettes, fondus, papiers peints, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix: 400 fr.

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE par D'ORNIERY et un grand nombre de nos savants éminents. Nouvelle édition. 23 volumes. Texte et Atlas de 340 planches en 3 volumes. Prix: 400 fr., payables 50 fr. par trimestre.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

POÉSIES

PAR

M. LE V^{ic} D'ARMAGNAC

Vol. de 240 pages.

Prix: 1 fr. 50, frais de port en sus.

EN VENTE

CHEZ CRAYSSAC, LIBRAIRE, A CAHORS, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

ATELIER DE FABRICATION, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 37,

à Paris

Maison de Vente

Boulevard Sud, n° 17, au coin de la rue Fénélon

A CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL sa Maison de Cahors

Des Costumes complets, belle fantaisie pour hommes, depuis ..	97
Des id. id. pour enfants, depuis ..	4
Des Pardessus mode, entièrement doublés, façon des grands tailleurs, depuis ..	14
Des Douillettes Alpaga, depuis ..	23
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis ..	45

Et un joli choix et échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. Greil se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les uniformes civils et militaires, — les vêtements ecclésiastiques, — les livrées.

Habillements de tous genres et de tous prix

Bon marché surprenant